

CATALOGUE FORMATIONS



M1 – Contrôleur E.P.I Antichute

M2 - Utilisation E.P.I Antichute

M3 - Travaux en hauteur

**M4 - Evacuation d'une personne
Suspendue**

**M5 - Formation de formateur
Interne travaux en hauteur
et évacuation sur remontée
mécanique**

Fournisseur spécialisé,

Centre expert,

Entretien, Maintenance,

Travaux sur cordes...



Siège social : 19 rue Maurice Barrès 38100 Grenoble

☎ 04.76.01.00.84 Fax : 04.76.01.00.85

www.e-cordel.net admin@e-cordel.net

CORDEL S.A.R.L au capital de 39 000 € - RCS Grenoble B 394 018 485
Siret 394 018 485 000 18 - Code APE 4669B - TVA FR 81394018485

Enregistré sous le N° 82 38 05938 38 auprès du Préfet de la Région
Rhône-Alpes

2017

M1 - Contrôle E.P.I

- Stagiaires par session : 6 personnes maximum
- Durée de la formation : 1 journée, 7 heures

➤ Objectif :

Acquérir les connaissances techniques relatives à la vérification des EPI contre les chutes de hauteur, afin d'effectuer le contrôle périodique obligatoire (tous les 12 mois) en interne.

➤ Matériel nécessaire :

Mettre à disposition un détecteur de gaz et un masque auto sauveteur

➤ Validation :

Attestation de formation à la vérification des EPI

➤ Personnes concernées :

Toutes personnes souhaitant acquérir la compétence pour la vérification périodique des EPI

➤ Recyclage :

Tous les 5 ans

➤ Prés-requis :

Maitrise de la langue française

CONTENU

➤ Module théorique :

- Textes réglementaire européens et nationaux
- Définir les objectifs de contrôle
- Présentation des EPI contre les chutes
- Les normes
- Caractéristiques technique des EPI contre les chutes
- Suivi et entretien des EPI
- Registre de sécurité

➤ Module pratique :

- Les différents points et méthodes de contrôle, selon les équipements
- Atelier pratique de vérification des EPI avec fiches de contrôle et tableau de vérification
- Les aides techniques au contrôle

Enregistré sous le N°82 38 05938 38 auprès du Préfet de la Région Rhône-Alpes

M2 - Utilisation EPI Antichute / Port du Harnais

- Stagiaires par session : 6 personnes maximum
- Durée de la formation : 1 journée, 7 heures

➤ Objectif :

Acquérir les connaissances techniques relatives à l'utilisation du harnais et des systèmes anti-chutes, pour évoluer en toute sécurité pour tous les travaux et accès en hauteur sur sites équipés (ancrages, ligne de vie) et non équipés (création d'ancrages temporaires, mains courantes...)

➤ Validation :

- Mise en situation des stagiaires
- Analyse et action correctives
- Bilan et évaluation individualisée
- Validation d'aptitude au travail en hauteur

➤ Personnes concernées :

Toutes personnes utilisant un harnais même de manière ponctuelle pour des accès et travaux en hauteur

➤ Recyclage :

Préconisé tous les 5 ans

CONTENU

➤ Module théorique :

- Textes réglementaire européens et nationaux
- Sensibilisation aux chutes de hauteur
- Droits et devoirs employeurs/employés
- La protection collective
- La protection individuelle (Normes/obligations)
- Force choc/facteur de chute / tirant d'air
- Test d'évaluation théorique

➤ Module pratique :

- Présentation des EPI adaptés au travail en hauteur
- Vérification des EPI avant utilisation
- Réglage du harnais/Test de suspension
- Déplacements verticaux avec longues doubles
- Maintien au travail
- Déplacement sur lignes de vie verticale
- Utilisation des systèmes antichutes sur support d'assurance flexibles et rigides
- Réalisation de point d'ancrages provisoires et nœud sur cordes, mains courantes
- Accès sur toitures pentes et terrasses
- Secours d'une personne avec évacuateur

Enregistré sous le N° 82 38 05938 38 auprès du Préfet de la Région Rhône-Alpes

M3 - Travaux en hauteur

- Stagiaires par session : 6 personnes maximum
- Durée de la formation : 1 journée, 7 heures

➤ Objectif :

Acquérir les connaissances techniques relatives à l'utilisation du harnais et des systèmes anti-chutes, pour évoluer en toute sécurité pour tous les travaux et accès en hauteur sur sites équipés (ancrages, ligne de vie) et non équipés (création d'ancrages temporaires, mains courantes...)

➤ Validation :

- Mise en situation des stagiaires
- Analyse et action correctives
- Bilan et évaluation individualisée
- Validation d'aptitude au travail en hauteur

➤ Personnes concernées :

Toutes personnes utilisant un harnais même de manière ponctuelle pour des accès et travaux en hauteur plus particulièrement sur toitures et terrasses

➤ Recyclage :

Préconisé tous les 5 ans

CONTENU

➤ Module théorique :

- Textes réglementaire européens et nationaux
- Sensibilisation aux chutes de hauteur
- Droits et devoirs employeurs/employés
- La protection collective
- La protection individuelle (Normes/obligations)
- Force choc/facteur de chute / tirant d'air
- Test d'évaluation théorique

➤ Module pratique :

- Présentation des EPI adaptés au travail en hauteur
- Vérification des EPI avant utilisation
- Réglage du harnais/Test de suspension
- Maintien au travail
- Déplacement sur lignes de vie verticale et horizontale
- Parcours d'analyse des risques en hauteur
- Utilisation des systèmes antichutes sur support d'assurance flexibles et rigides
- Réalisation de point d'ancrages provisoires et nœud sur cordes, mains courantes
- Accès sur toitures pentes et terrasses
- Secours d'une personne avec évacuateur

Enregistré sous le N°82 38 05938 38 auprès du Préfet de la Région Rhône-Alpes

M4 - Evacuation d'une personne suspendue

- Stagiaires par session : 6 personnes maximum
- Durée de la formation : 1 journée, 7 heures

➤ Objectif :

Acquérir les connaissances techniques relatives à l'utilisation du matériel spécifique à l'évacuation d'une personne suspendue

➤ Validation :

- Mise en situation des stagiaires
- Analyse et action correctives
- Bilan et évaluation individualisée
- Validation d'aptitude au travail en hauteur

➤ Personnes concernées :

Techniciens utilisant un harnais même de manière ponctuelle pour des accès et travaux en hauteur

➤ Prés-requis :

Avoir suivi une formation initiale ou recyclage au port du harnais

CONTENU

➤ Module pratique :

- Mise en place de mode opératoire d'évacuation
- Installation et utilisation d'un évacuateur
- Décrochage d'une victime
- Evacuation d'une personne consciente
- Evacuation d'une personne inconsciente
- Mise en place d'exercices avec différents types d'évacuateurs et équipements spécifiques

Enregistré sous le N° 82 38 05938 38 auprès du Préfet de la Région Rhône-Alpes



LEVAGE - PROTECTION COLLECTIVE - SECURITE

M5 - Formation de formateur interne travaux en hauteur et évacuation sur remontée mécanique

- Stagiaires par session : 6 personnes maximum
- Durée de la formation : 3 journées, 21 heures

➤ Objectif :

Acquérir les connaissances techniques et pédagogiques pour l'utilisation des EPI antichute et de maintien lors de travaux en hauteur, pour la réalisation d'évacuation de téléportés, pour l'évacuation d'une personne suspendue, afin d'effectuer en interne ces informations ou recyclages, en garantissant la sécurité de l'intervenant et des évacués.

➤ Validation :

Examen en fin de stage pratique et théorique avec validation des acquis.

➤ Personnes concernées :

Personnels chargés des opérations d'évacuation des téléportés, qu'ils soient voltigeurs ou assureurs.

➤ Prés-requis :

+18 ans, connaissance de la langue française, être apte médicalement, avoir reçu une formation pour les travaux en hauteur. Idéalement, être formé comme voltigeur ou assureur sol.

➤ Recyclage :

Préconisé tous les 3 ans

CONTENU

➤ Module théorique :

Les statistiques des accidents de travail. La législation spécifique hauteur et remontées mécaniques. Les différents moyens de protections contre les chutes de hauteur. Présentation des EPI. La protection collective et individuelle (Normes/obligations). Les notions clés (facteur de chute, force de choc, tirant d'air ...) Le syndrome du harnais. Maintenance des EPI. Etude des procédures établies par l'exploitant et modification ou simplification de la procédure si besoin, en fonction des évolutions réglementaires.

➤ Module pratique :

Vérification des EPI avant utilisation. Mise en pratique de la procédure d'évacuation des téléportés aux différents postes : voltigeur, assistant au sol, avec le lot spécifique et suivant les procédures établies par l'exploitant. Modification et simplification de la procédure si besoin, en fonction des évolutions matériels. Manœuvres d'auto-évacuation. Mise en pratique de l'évacuation d'une personnel suspendue consciente ou inconsciente.

Exercice dans l'environnement de travail habituel des personnes avec scénario de :

- Victime suspendue consciente ou inconsciente. Exercices d'évacuation de téléporté avec utilisation du matériel d'accès et d'évacuation, communication auprès des clients à évacuer, consignes. Application sur public particulier : enfants et skieurs assis.

Enregistré sous le N° 82 38 05938 38 auprès du Préfet de la Région Rhône-Alpes



Siège social : 19 rue Maurice Barrès 38100 Grenoble
☎ 04.76.01.00.84 Fax : 04.76.01.00.85
www.e-cordel.net admin@e-cordel.net

CORDEL S.A.R.L au capital de 39 000 € - RCS Grenoble B 394 018 485
Siret 394 018 485 000 18 - Code APE 4669B - TVA FR 8139401848

